



demande de nationalité française et condamnation

Par **benoit 2023**, le **13/02/2023** à **17:09**

bonjour Maître,

je suis marié depuis de 15 ans avec une personne de nationalité sud américaine. Aujourd'hui nous souhaiterions demander la nationalité française pour elle mais l'année dernière elle fait l'objet d'une condamnation pour consommation de cannabis et a été condamné à une amende forfaitaire de 200euros par le juge avec inscription au casier judiciaire.

mes questions sont les suivantes :

- 1 - la consommation de cannabis figure t elle au bulletin n°1 ou n°2 ?
- 2 - cette condamnation fait elle obstacle à la demande de nationalité française ?
- 3 - si oui, de combien de temps est le délai d'effacement de la condamnation au casier judiciaire ?
- 4- l'effacement est il automatique ou doit on écrire au Procureur ?

J'ai cherché toutes les réponses à ces questions mais les sites officiels n'y répondent pas ou du moins pas en langage profane.

merci d'avance pour l'attention portée à ma demande,

benoit

Par **youris**, le **13/02/2023** à **17:18**

bonjour,

impossible de répondre à cette question, l'octroi de la nationalité française est une prérogative de l'administration française qui peut la refuser même si le postulant remplit toutes les conditions.

votre épouse peut toujours faire sa demande de naturalisation.

salutations